

Observation n°352 du 16/04/2023

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Je suis farouchement opposé au projet de parc éolien un dans la commune de DOUSSAY (86) pour entre autres, deux raisons.

Mes propos seront sur :

### 1 - Le premier :

Les données techniques présentées par le porteur du projet sont erronées sur l'étude acoustique.

Cette étude acoustique a été réalisée sans prendre en compte le changement de position de l'éolienne E4.

Cf : page 18 de l'étude d'impact acoustique (disponible en ligne sur le site de la préfecture):

7.3. Emplacement des éoliennes.

Où celons le porteur de projet, le tableau ci-dessous précise les coordonnées des éoliennes en Lambert93:

	X	Y
E1	489853	6644735
E2	490075	6644379
E3	490156	6644076
E4	490666	6643253
E5	490773	6642994
E6	490747	6642564

En réalité, les coordonnées de l'éolienne E4 sont d'après l'Arrêté complémentaire Eolien-Doussay-AP 2021-239) en Lambert93 : E4 = x490 673 y6 643 260

Donc l'étude acoustique est fausse soit non conforme puisqu'elle ne prend pas en compte **la position réelle des éoliennes.**

**Cette étude est indispensable pour déterminer les dépassements de seuils réglementaires et par conséquent les mesures de bridages.**

Avons-nous un nouveau concept d'éolienne mobile ?

### 2 - Le second :

La négligence grossière d'état des lieux écologique le manque de sérieux que l'on pourrait qualifier de fortuite dans l'étude Calidris, qui a omis de prendre en compte que **l'aire d'implantation du projet de Doussay est une ZNIEFF 1 Outarde.**

Situation franchement douteuse aux regards du manque de précisions et de mensonges

cumulés.

Comment faire confiance en un porteur de projet qui avance autant de données fantaisistes ?

Veillez recevoir, Monsieur le commissaire, mes respectueuses salutations.

M. Michel GIRARD.

86 330 MARTAIZÈ